

Emer: un bilan prometteur

« On a découvert des projets sérieux qui portent de nombreux fruits ! », fait valoir Sylvie Da Costa, chargée de mission Mixité sociale et scolaire au Sgec (Secrétariat général de l'enseignement catholique). Il y a trois ans, l'enseignement catholique, dans le cadre du dispositif Emer (Établissements à moyens éducatifs renforcés) avait attribué une enveloppe de cinquante emplois à des établissements choisis par les académies sur une liste élaborée par le Sgec, constituée d'établissements accueillant une population socialement défavorisée et/ou en difficultés scolaires. Sylvie Da Costa en a réalisé l'évaluation. Premier constat, la très grande diversité des projets : en lycée pro, par exemple, un renforcement sur les disciplines générales ou une aide à la mobilité des élèves dans leurs recherches de stages ; en collège, un accompagnement vers une orientation choisie ou un développement de l'estime de soi...

Deuxième constat, ces moyens supplémentaires ont eu des effets positifs : baisse de l'absentéisme, du décrochage, des sanctions et violences, amélioration des résultats, fidélisation des familles, voire dans certains cas, une augmentation des effectifs... Pour nombre d'établissements, cette dotation a été l'occasion de renforcer nettement leur dynamique et de la formaliser. Pour permettre la poursuite des projets qui ont porté leurs fruits, la quasi-totalité des moyens accordés il y a trois ans ont été reconduits.

Les effectifs de la rentrée 2019

Les résultats définitifs de l'enquête lourde de rentrée confirment les données enregistrées par l'enquête flash de septembre dernier, avec quelques différences significatives. Au total, les effectifs de l'enseignement catholique affichent une légère hausse de 300 élèves (et non une baisse de 100 comme initialement annoncé), hors enseignement agricole. La perte de 9 300 élèves dans le 1^{er} degré, ainsi que l'augmentation de 9 600 élèves dans le 2^d degré sont confirmées. Dans le détail, le collège accueille 6 000 élèves supplémentaires et le lycée 3 600 nouveaux élèves (+ 5 600 en lycée général et - 2 000 en lycées technique et professionnel). Le segment le plus touché est le lycée technique, avec - 1 251 élèves (soit - 2,7 % des effectifs), un recul qui pourrait être un effet de la nouvelle offre d'enseignements de spécialités au sein du lycée général – une hypothèse à confirmer. Dans le primaire, la tendance à la baisse est générale, à l'exception des académies de Corse, de Nice, de Versailles et de La Réunion, où les effectifs augmentent. « Une étude va être rapidement lancée sur le 1^{er} degré pour analyser précisément la nature de cette baisse, tant au niveau de la répartition territoriale que des cycles concernés », annonce Yann Diraison, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique.

Rentrée 2020 : schéma d'emplois

La proposition de schéma d'emplois pour la rentrée 2020, qui sera soumise par l'enseignement catholique à l'arbitrage du ministre de l'Éducation nationale, se structure en quatre axes :
- le premier vise la reconduction des emplois à destination des Établissements à moyens éducatifs renforcés (Emer) à hauteur de quarante-sept ETP (Équivalents temps plein), trois emplois de la dotation initiale de 2017 étant versés au Plan de réussite éducative (PRE), propre à l'enseignement catholique ;
- le deuxième axe prévoit la dotation du PRE à 113 emplois – résultat de la pré-dotation à 100 emplois, du solde de trois emplois des Emer, et de l'attribution supplémentaire de dix emplois issue du redéploiement inter-académique. La sélection des dossiers réalisée par la Commission nationale de concertation sur les moyens, correspondant à 131 emplois, a dû être affinée au regard des priorités académiques pour aboutir à la proposition finale de 113 emplois.

Soutenue par Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique, elle a été validée par les secrétaires généraux de Caec (Comités académiques de l'enseignement catholique) ;
- le troisième axe intègre un redéploiement inter-académique des moyens nécessaires à la mise en œuvre de la réforme du lycée général en classe de terminale – principalement ceux des académies de Lille, Nancy-Metz, Toulouse et Paris vers les académies de Bordeaux, Versailles et Nantes, à hauteur de soixante emplois ;
- le dernier axe porte sur un redéploiement inter-académique plus large : un retrait global de 230 emplois aux académies excédentaires et une dotation de cent emplois aux académies déficitaires, le solde de 130 emplois finançant l'ensemble de la dotation du PRE (110) et intégrant la réserve exigée par le ministère de l'Éducation nationale (vingt emplois).

Alerte sur la prime de fin d'année

Suite à l'exclusion, en 2019, des associations à but non lucratif du dispositif législatif permettant d'accorder aux salariés une prime exceptionnelle de fin d'année exonérée de charges sociales et fiscales, le secrétaire général de l'enseignement catholique et le président de la CEPNL (Confédération de l'enseignement privé non lucratif), ont décidé d'alerter le rapporteur général du budget de la Sécurité sociale. En effet, contrairement à ce que le débat parlementaire avait acté, la loi de financement de la Sécurité sociale 2019 ne rend cette exonération possible que pour des employeurs mettant en œuvre un accord d'intéressement ou pour des structures reconnues d'utilité publique.

Cherche enseignants pour le Rwanda

La Délégation catholique pour la coopération (DCC) et l'enseignement catholique français recrutent cinq enseignants de français volontaires pour une mission de trois à six mois ou d'un an au Rwanda. Ils seront formés et accompagnés par la DCC avec un départ prévu en septembre 2020. Ce projet a été conçu avec l'ambassade de France au Rwanda pour renforcer la francophonie. Les volontaires pourront conseiller les enseignants de français locaux dans leurs pratiques pédagogiques et mettre en place des activités culturelles et ludiques (concours, ateliers, théâtre, cinéma, lecture...). L'objectif principal est d'améliorer l'apprentissage du français dans un pays à cheval entre le monde francophone à l'Ouest et les pays anglophones à l'Est.

► **Contacts : Clément Bonnel,** clement.bonnel@ladcc.org ;
Daniel Renaud, d-renaud@ugsel.org



Daniel Renaud, référent pour le développement du partenariat, et le père Gabin, de l'enseignement catholique du Rwanda.

Salon Excellence Pro : des formations de pointe

« **L'**image que l'on va montrer des formations professionnalisantes va être *décapante !* », se réjouit Yves Ruellan, président de RenaSup (Réseau national d'enseignement supérieur privé). À quelques semaines du Salon Excellence Pro, les 12 et 13 mars prochains à La Villette (Paris), plus de 500 exposants et 300 jeunes mobilisés pour l'animation ont déjà répondu présent. « *On sent une réelle attente*, se réjouit le président de RenaSup, copilote de l'événement avec le Cneap (Conseil national de l'enseignement agricole privé). *Des liens forts se créent avec certains Opco (Opérateurs de compétences), responsables de branches professionnelles et chefs d'entreprise. Quatre ministères – Éducation nationale, Enseignement supérieur, Agriculture et Travail – nous ont accordé leur haut patronage.* » Au sein du « village des professions », l'un des trois pôles du salon avec le « village des territoires » et celui des « dynamiques éducatives », des présentations détonantes sont prévues en matière de réalité virtuelle, de sécurité informatique ou de biotechnologies. Les visiteurs pourront ainsi découvrir un robot de vérification des données mis à disposition par Airbus sur le stand des établissements de la branche gestion-comptabilité-sécurité ou assister en direct à la création d'hologrammes dans l'espace réservé aux établissements de la branche arts.

« *L'enjeu est de dépoussiérer l'image qui colle aux formations professionnelles et de montrer comment nos établissements travaillent aujourd'hui avec les dernières technologies pour former aux métiers de demain !* », insiste Yves Ruellan. Du côté des territoires, les Régions marqueront fortement leur présence, en invitant aux échanges autour de leurs stratégies de développement des formations et du renforcement de leurs relations avec les bassins d'emplois et les décideurs économiques. « *Il s'agit de donner à voir un déplacement significatif : la nécessité pour les acteurs de l'enseignement d'être proactifs aujourd'hui vis-à-vis des entreprises, d'aller à leur rencontre et d'être à l'écoute de leurs besoins pour imaginer des partenariats au-delà de la formation initiale et de l'alternance, en matière de formation continue* », conclut Yves Ruellan (cf. interview p.4).

Label international : l'heure du déploiement

Lancé par la direction diocésaine de Nantes en 2015, le label « Établissement international », visant à valoriser l'ouverture internationale des établissements mais aussi à initier de nouvelles actions, via notamment les programmes européens Erasmus + (assistants, eTwinning, mobilités, partenariats), compte aujourd'hui en Loire-Atlantique 93 établissements labellisés ou en cours de labellisation. Devant la demande d'autres diocèses d'intégrer la démarche (Vannes, Rennes, Saint-Brieuc, Quimper) et l'existence de dynamiques proches (Champagne-Ardenne), « *le moment est venu de penser ensemble les modalités d'un déploiement national du label, qui*

puisse rejoindre chaque établissement, de la maternelle au lycée », indique Louis-Marie Piron, délégué général aux relations internationales au Sgec. Et ce dernier d'insister sur le rôle central des diocèses dans le travail de cadrage et de pilotage à venir. Le nouveau label commun devrait être opérationnel à la rentrée 2020. « *Cette étape décisive pour l'enseignement catholique marque à la fois une prise de conscience de la nécessité de cette ouverture et la création d'un véritable réseau* », se réjouit-il, en espérant trouver des « *articulations* » avec le label « Euroscol » expérimenté par le ministère de l'Éducation nationale depuis la rentrée.

Valeurs cadastrales : des rectifications importantes

Les premiers établissements ayant demandé la rectification de leur valeur cadastrale, conformément à la procédure mise au point par le Secrétariat général de l'enseignement catholique en dialogue avec le ministère de l'Action et des Comptes publics, commencent à en recueillir les fruits. Les notifications des corrections de leur base d'imposition, adressées par l'administration fiscale, peuvent atteindre plusieurs milliers d'euros par an.

Deux exemples, pris dans le diocèse de Nantes : un établissement d'environ 7 000 m² a vu sa taxe foncière réduite de 36 904 €, remboursés sur trois ans ; la taxe d'un autre établissement, plus petit, est passée de 12 306 € en 2018 à 5 182 € en 2019... Pour les établissements retardataires, cette rectification est assurée jusqu'à la fin de l'année scolaire, avec effet rétroactif sur les années d'imposition 2017-2018.

La taxe d'habitation en discussion

Concernant les quelques litiges en cours liés à la taxe d'habitation, après le refus de l'administration d'exonérer certains établissements de son versement, le Secrétariat général de l'enseignement catholique poursuit ses discussions avec le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin.

Toutes ces zones de flou dans la réglementation sur les impôts locaux (taxe d'habitation, valeurs cadastrales, TVA sur la construction) nécessiteraient une réflexion avec Bercy sur la création d'un statut de l'immobilier des établissements privés sous contrat.

2 450 postes aux concours

« L'enseignement catholique maintient un recrutement par concours à haut niveau en 2020 », indique Yann Diraison, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique. S'agissant du concours externe du 1^{er} degré, 1 110 postes sont ouverts – un volume stable comparé à l'an dernier. Dans le 2^d degré, 1 350 postes sont ouverts au concours externe (contre 1 200 l'an dernier), et 1 800 pour le concours interne (contre 1 744 en 2019), soit au total 206 postes supplémentaires. Le taux de rendement (nombre de postes pourvus) en 2019 est de 96 % dans le 2^d degré et de 100 % dans le 1^{er} degré.

Repenser l'organisation territoriale

Porter le regard à cinq ou dix ans en s'interrogeant sur les lieux où se déployer, où se retirer, sur la façon de répondre aux besoins nouveaux des territoires sans désertifier le milieu rural, sur la viabilité économique des établissements les plus fragiles et sur les solidarités à imaginer... Tel est le sens de la démarche prospective décidée par le Comité national de l'enseignement catholique (Cnec). En juin dernier, le Cnec a en effet validé le lancement d'une enquête nationale comportant une soixantaine de critères objectifs à renseigner (sur l'organisation territoriale, les services rendus aux familles, la santé économique globale du territoire...). La démarche, engagée aujourd'hui dans chaque diocèse, devrait permettre de dresser un état des lieux des forces et faiblesses de l'ensemble du réseau. Les remontées sont attendues pour avril prochain.

D'ores et déjà, un séminaire de travail national est annoncé par le Sgec en octobre 2020 au centre de congrès de Valpré, à Écully (69). Il réunira les directeurs diocésains, les présidents des organisations professionnelles de chefs d'établissement, le secrétaire général du Cneap (Conseil national de l'enseignement agricole privé) et les Dreap (Délégués régionaux de l'enseignement agricole privé), le secrétaire général de l'Urcec (Union des réseaux congréganistes de l'enseignement catholique), le président de la Fédération des Ogec (Organismes de gestion de l'enseignement catholique) ainsi que le président de l'Apel nationale (Association de parents d'élèves de l'enseignement libre). « Nous ferons une première synthèse nationale des démarches initiées à travers le territoire et nous tracerons des pistes d'action concrètes pour l'avenir, notamment pour la réalisation des schémas d'emplois des années futures », souligne Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique.

Forfaits pour les maternelles : des précisions attendues

Un décret et un arrêté ministériels relatifs à la compensation de l'augmentation des dépenses des communes, consécutives à l'adoption de la loi Pour une École de la confiance qui implique l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans, sont parus le 30 décembre dernier. « Ces textes soulèvent plusieurs difficultés d'interprétation concernant l'étendue de la compensation et les différents seuils de déclenchement de celle-ci », analyse Yann Diraison, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique. Le décret précise en effet que des ressources seront attribuées par l'État aux communes qui justifieront,

au titre de l'année scolaire 2019-2020, d'une augmentation de leurs dépenses obligatoires par rapport à celles qu'elles ont exposées en 2018-2019. Le texte de l'arrêté énumère les pièces et informations obligatoires à fournir par les communes (ou les établissements publics de coopération intercommunale) avant le 30 septembre prochain pour obtenir une compensation. « Les modalités de mise en œuvre de cet accompagnement financier devraient être précisées dans une circulaire en cours d'écriture, annoncée par la Rue de Grenelle pour les prochaines semaines », indique Pierre Marsollier, délégué général au Sgec.



©D.R.

Post-bac : des enjeux décisifs pour l'enseignement catholique

Yves Ruellan, président du Réseau national d'enseignement supérieur privé (RenaSup), présente les grands dossiers stratégiques pour 2020.

Le 17 décembre dernier, une convention relative à Parcoursup a été signée entre RenaSup et le ministère de l'Enseignement supérieur. Pourquoi ?

Yves Ruellan : Dans le prolongement d'Admission post-bac (APB), l'arrivée de Parcoursup a généré des difficultés d'interprétation entre les Services académiques d'information et d'orientation (SAIO) des rectorats et nos établissements, nombre d'articles relatifs à la loi sur l'orientation et la réussite des étudiants ne nous étant pas applicables d'autorité. Par cette convention, l'enseignement catholique marque son engagement au service de la formation de tous les jeunes, en précisant ses critères de participation au dispositif. Le texte porte notamment sur la mise en place de quotas concernant les boursiers et les bacheliers professionnels dans nos BTS. Nos établissements veilleront à les respecter tout en maintenant la pluralité des profils, gage de la richesse et de la qualité de nos cursus.

Des expérimentations sur l'accès prioritaire des bacheliers pro aux BTS ont été menées dans l'enseignement catholique. Quels en ont été les résultats ?

Y. R. : Dans des régions comme la Bretagne ou les Pays de la Loire, ces

expérimentations ont conduit à la signature de conventions académiques entre l'enseignement catholique et le recteur. Elles ont permis d'accueillir plus d'élèves de bac pro en BTS. L'enseignement catholique (via un représentant de RenaSup) a aussi été invité à participer aux Commissions académiques d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES), et à proposer aux candidats sans affectation des solutions au sein de l'enseignement catholique. La convention nationale reprend ces principes. Elle offre désormais un cadre général pour faciliter le dialogue, essentiel aujourd'hui, avec les autorités académiques et la prise en compte des spécificités de l'enseignement catholique.

Avec la création de licences pro en trois ans à l'université et de bachelors universitaires de technologie en IUT, comment se positionnent les établissements de RenaSup ?

Y. R. : C'est un dossier urgent pour nous. Ces cursus à bac +3, beaucoup plus attractifs pour les jeunes dans la logique du LMD (Licence-master-doctorat), impactent nos BTS. Ils risquent de leur donner rapidement une image de diplôme spécifique aux bacs pro. Notre défi est de réussir à proposer aujourd'hui des parcours post-bac en trois ans sécurisés, avec une certification intermédiaire: le BTS. Elle permettra, si besoin, l'arrêt par le jeune de ses études ou une possible réorientation.

L'enjeu est d'entrer de plain-pied dans le champ d'une offre à bac +3. Cela implique de s'ouvrir à l'alternance pour rester accessible à tous et de développer une politique partenariale intense avec des instituts catholiques, des grandes écoles et des détenteurs de titres RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) afin de proposer des bachelors. À terme, RenaSup doit aussi devenir certificateur de ses propres titres de niveau licence. Un travail d'analyse stratégique vient d'être lancé en ce sens avec les établissements.

Suppléances : déconnexion avec EASI

Suite à des dysfonctionnements dans l'application EASI (Échange accéléré pour la suppléance informatisée) du ministère de l'Éducation nationale, l'interconnexion avec Ange RH, dédiée à la gestion des suppléants pour les chefs d'établissement de l'enseignement catholique, est suspendue depuis le 1^{er} janvier 2020 pour une durée indéterminée. En attendant la résolution de ces difficultés par les services du ministère, la gestion des suppléances dans l'enseignement catholique se fait via Ange RH. Une fois chaque dossier saisi dans l'application, la transmission du document récapitulatif imprimé s'effectue par voie postale ou électronique au gestionnaire du rectorat.



Retrouvez la chronique
de l'enseignement catholique

chaque mercredi à 12h31 dans
"Ça fait du bien" de Melchior Gormand



Lettre éditée par le Secrétariat général de l'enseignement catholique, 277 rue Saint-Jacques, 75240 Paris cedex 05 - Tél. : 01 53 73 73 30.

 enseignement-catholique.fr

 @EnsCatho

 Enseignement catholique France

Si vous ne désirez plus recevoir ce mail, cliquez sur le lien [Se désinscrire.](#)

Si vous souhaitez en savoir plus sur le traitement de vos données par le Sgec, [cliquez ici.](#) Tous droits réservés ©2019 Enseignement catholique